



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 85456

Texte de la question

M. Bernard Perrut considérant le nombre d'accidents survenus sur les autoroutes par la faute d'un conducteur qui est entré en contresens, demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer s'il ne juge pas utile d'installer un appareil de détection à l'entrée normalement interdite de l'autoroute qui, par des moyens sonores ou visuels, puisse avertir à la fois le conducteur en faute et éventuellement les voitures qu'il va croiser dans le bon sens de circulation. Il lui demande si quelques dispositions peuvent être étudiées pour rendre plus sûre la circulation et éviter des risques d'accidents lorsque cela est possible.

Texte de la réponse

Chaque année, des véhicules engagés à contresens provoquent des accidents sur les routes à chaussées séparées. Même si le nombre de ces accidents est très faible, ils sont généralement graves. Ces dernières années, des expérimentations ont été menées sur différents sites. Celles-ci ont consisté à modifier les points d'entrées jugés potentiellement dangereux et à renforcer la signalisation aussi bien horizontale que verticale. Par ailleurs, un groupe de travail national sur la problématique des prises à contresens, animé par le service d'études techniques des routes et autoroutes, a été constitué avec les services concernés et certaines sociétés d'autoroutes afin de suivre ce dossier sensible. L'aménagement susvisé va dans le sens d'une expérimentation lancée récemment par l'État et portant sur un itinéraire traversant plusieurs départements bretons : schématiquement, celle-ci consiste à disposer des plots lumineux rouges dans la chaussée au niveau des bretelles de sortie des routes à 2 x 2 voies afin de créer une barrière lumineuse visible seulement par des automobilistes engagés à contresens. Dès que la période d'évaluation de cette expérimentation sera achevée, le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer évaluera l'efficacité de ce type d'aménagement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85456

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1499

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4548